



Publicité mensongere et mise en demeure de paiement

Par **Ribemont**, le **02/02/2010** à **19:06**

Bonjour,

J'ai acquis un appartement, destiné à la location, il ya 15 mois dans le cadre de la loi De Robien par l'intermediaire d'un organisme qui s'appelle Omnium Finance.

Depuis ces 15 mois, je n'ai toujours pas de locataire.

Contractuellement, un contrat d'assurance liant Omnium et Gan me garantissait le paiement des loyers plus charges pendant 12 mois. Pretextant un litige avec le Gan, Omnium me doit toujours un reliquat de versements d'environ 1200.00 euros.

Après divers tentatives d'arrangement à l'amiable, je leur ai finalement envoyé une mise en demeure de paiement avant de leur faire parvenir une injonction de paiement (comment proceder ?).

Pensez vous que ma demarche est bonne

D'autre part, le PDG d'Omnium avait annoncé par voie de presse qu'il prendrait le relais des assurances après le délai de 12 mois pour le versement d'indemnités en cas de vacance locative (j'ai le document) mais cela a été abandonné

Sachant également que l'approche commerciale de cette société est essentiellement arumentée par la facilité de locations pour les propriétaires de part la localisation géographique, des taux de réussite importants....

Je pensais que les deux raisons évoquées me permettraient d'entamer une action judiciaire pour publicité mensongère ou abus de confiance.

Avant d'entamer des procédures longues et coûteuses, j'aimerais donc avoir votre avis sur les différents points abordés

Excusez moi pour la longueur du message mais je crois que cela était essentiel pour une bonne compréhension

Vous remerciant à l'avance

André Tournay